



CELLULE COMMUNICATION EDUCATION
ET SENSIBILISATION



2014

DOSSIER DE PRESSE PROJET RENFORCEMENT DE CAPACITE DE L'ANGESEM

COMMUNIQUE DE PRESSE

TEXTE 1

TEXTE 2

L'environnement dans le monde

Les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) forment un plan approuvé par tous les pays du monde et par toutes les grandes institutions mondiales de développement. Ils ont galvanisé des efforts sans précédent pour répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde. L'ONU et ses partenaires s'attachent à bâtir un monde meilleur.

- ◆ Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
- ◆ Assurer l'éducation primaire pour tous
- ◆ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- ◆ Réduire la mortalité infantile
- ◆ Améliorer la santé maternelle
- ◆ Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- ◆ Préserver l'environnement

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Dans le secteur de l'eau, les objectifs à atteindre dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) prévoient de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Au Mali, lors de la dernière revue du secteur de l'eau, il a été officiellement dit que le taux d'accès à l'eau potable était de 71,7% en 2008 et qu'il est aujourd'hui de 73,1%.

Rappelons que l'objectif, au Mali, est d'atteindre 82% en 2015. Quant à l'accès à l'assainissement, le taux varie de la campagne à la ville. S'il est de 33% en ville, il retombe à 9% en campagne ; l'objectif à atteindre étant de 50%. Ces différents taux sont fonction du niveau de vie des populations et du type d'habitat.

La gestion des eaux au Mali

Situation actuelle

Notre pays, le Mali, figure parmi les pays les plus pauvres du monde avec un revenu national brut par habitant estimé à 210 Dollars US en 2001.

L'économie urbaine, non agricole, contribue pour environ 70% du Produit Intérieur Brut.

La Politique nationale de la Protection de l'Environnement

En cohérence avec cette nouvelle Constitution, le Mali a élaboré, en 1998, la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) qui met en avant la nécessité d'« améliorer le cadre de vie des populations rurales et urbaines, et l'élaboration d'une Politique Nationale d'Assainissement (PNA) ».

Le constat général est celui de l'insuffisance notoire d'infrastructures et de la faiblesse de la filière d'évacuation et de traitement des eaux usées, que ce soit en milieu urbain ou rural. Les chiffres fiables les plus récents concernant l'accès des ménages à l'assainissement des eaux sont ceux de l'Enquête Démographie et Santé (EDS III) datant de 2001. Ils indiquent que 33% de la population disposaient de système d'assainissement adéquat en milieu urbain et seulement 9% en milieu rural. Ces chiffres sont peu susceptibles d'avoir évolués significativement; une baisse du taux de couverture est toutefois rendue possible par l'accroissement démographique.

La population ayant un accès à l'assainissement dispose, le plus souvent, d'un assainissement des eaux usées autonome, même dans les grandes villes. Pour le traitement des boues de vidange, il n'existe que deux stations en mauvais état de fonctionnement à Bamako. En milieu urbain et périurbain les boues de vidange sont déversées soit dans la nature soit dans les champs sans traitement préalable. Les eaux usées domestiques sont déversées dans la cour, la rue ou le caniveau. En milieu rural, compte tenu du faible accès à l'assainissement, la défécation dans la nature est la plus répandue. Les eaux résiduaires d'origine artisanale et industrielle sont en général déversées dans les caniveaux et les cours d'eau, sans traitement préalable.

Le tout-à-l'égout n'existe que dans la capitale, desservant moins de 1% des Bamakois (et ce chiffre est en baisse puisque la population augmente sans cesse tandis que le réseau devient de plus en plus vétuste). Le fleuve Niger constitue son exutoire. Quelques réseaux de mini-égouts ont été construits depuis le début des années 2000, la plupart à Bamako.

L'ASSAINISSEMENT AU MALI, UN CHALLENGE!

ENGAGEONS NOUS POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

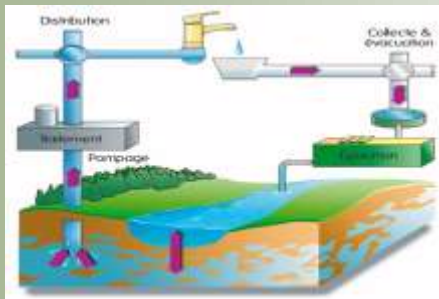
La protection de l'environnement, notamment l'assainissement des eaux usées, est un enjeu politique majeur au Mali. La Constitution du 25 février 1992 en son article 15 dispose que « Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat ».

RESPECT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

L'assainissement des eaux usées domestiques ou industrielles nécessite la construction de nombreux ouvrages permettant la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux avant rejet.

Le processus d'assainissement est un processus complexe. L'eau, distribuée au consommateur, est utilisée et ensuite évacuée. Il faut la capter, la transporter, la stocker, la purifier. Elle pourra seulement être rejetée, le plus souvent en rivière.

C'est l'eau de la rivière ou l'eau des nappes phréatiques qui serviront, ensuite, à produire de l'eau potable. Elle pourra être bue sans crainte. Il est important de veiller à ne pas polluer les fleuves et les nappes phréatiques sans quoi le processus d'épuration sera d'autant plus complexe et peut-être même impossible ! Le recours à un traitement préalable des eaux usées, via une station d'épuration, avant le rejet, est donc essentiel.



Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015

Un million de personnes par an doivent avoir accès à un assainissement des eaux usées amélioré en milieu rural et en milieu urbain. Il s'agit d'un défi majeur à relever pour le Mali et ses habitants.

Le déficit d'accès à un assainissement correct constitue un facteur de risque important pour la santé publique et touche notamment les groupes sociaux les plus fragiles.

DES INVESTISSEMENTS COLOSSAUX

Pour la construction de la station d'épuration des eaux usées industrielles de Sotuba, l'Etat et ses partenaires ont engagé plus de 6 milliards de nos francs. Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de Bamako, la tranche prioritaire identifiée coûtera environ 200 milliards de F CFA. Un changement de comportement positif rassurera non seulement nos partenaires techniques et financiers mais aussi assurera la durabilité de nos investissements et de nos ouvrages.

sur les ressources en eau souterraine, en eau de surface ou les ressources halieutiques ; c'est une priorité absolue.



LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'ANGESEM

En adoptant la loi sur l'eau en 2002, les autorités du Mali ont pris à bras le corps la problématique de l'assainissement de l'eau. Parmi les actions mises en place, l'ANGESEM a été créée. Elle prend en charge la planification des investissements en matière d'épuration des eaux et assure l'exploitation des stations pendant une période de transition à la fin de laquelle cette fonction reviendra aux communes.

Depuis 2011, grâce à l'ANGESEM, 4 partenaires se mobilisent dans le but d'assurer l'acquisition et le transfert de technologies au bénéfice du Mali. Le projet vise d'une part à élaborer un modèle de financement viable, couvrant l'ensemble des coûts (investissement, exploitation, maintenance de l'infrastructure) et d'autre part à éditer, en collaboration avec la société civile, des supports de communication adaptés aux différents publics-cibles (communes, industries, populations locales, société civile).

C'est sur le territoire de la Commune II de Bamako que la stratégie est expérimentée. À terme, l'expérience sera étendue à l'entièreté du pays.

Ce partenariat inédit est une opportunité pour le Mali. Il mobilise un nombre important d'experts qui accompagnent l'ANGESEM, et ce, il est important de la souligner, sans aucun intérêt commercial et/ou financier.



L'Union Européenne

L'UE compte désormais 28 Etats Membres. L'UE est le premier partenaire au développement du Mali. L'aide de l'UE représente plus de 50% du montant total de l'aide au développement du Mali.

Ce projet entre dans le cadre de l'appel à propositions restreint de la Facilité ACP- UE pour l'Eau lancée en 2010. L'appel à propositions avait pour objectif de contribuer à améliorer la gouvernance de l'eau et la gestion des ressources en eau, le développement durable et l'entretien des infrastructures hydrauliques et finance le projet à hauteur de 75%.

La Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE) est un des principaux acteurs publics dans le domaine de l'assainissement des eaux en Belgique. En finançant, à concurrence de 25%, le projet malien et en mettant à disposition son expertise, reconnue en Europe, la SPGE a décidé de participer activement au renforcement des capacités de l'ANGESEM.

L'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (ANGESEM) est une structure exécutive qui a été constituée sous la forme d'un établissement public à caractère administratif et est bénéficiaire de ce projet de renforcement de capacité.

La Fondation Santé Environnement (FSE) est une ONG qui a pour but de travailler aux côtés des autorités nationales et de l'ensemble des parties prenantes pour promouvoir un meilleur état de santé et un développement durable. Elle est en charge dans le cadre de ce projet, la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication.

La Commune II du District de Bamako est impliquée plus particulièrement dans le cadre de ce projet. Elle abrite 80 % des industries du Mali et a un rôle important à jouer.

LES ACQUITS DU PROJET

D'un point de vue technique

Pour équiper le pays d'infrastructures en matière d'assainissement des eaux usées, de nombreux développements techniques sont indispensables. Pour ce faire, au préalable, une organisation forte et solide doit être mise en place et doit être soutenue par un système informatique performant et des bases de données complètes et fonctionnelles.

Au départ de l'expertise de la SPGE et lors de divers échanges entre experts, un manuel de procédures internes a été élaboré. Celui-ci répond aux attentes particulières du Mali. Il définit de façon optimale le mode de management des projets (réalisation des études, contrôle de qualité des résultats, planification des travaux, passation de marchés publics, exécution des travaux, suivi des chantiers, exploitation de l'infrastructure).

Plusieurs séries de données ont été collectées et alimentent le système d'information géographique. Un ensemble cohérent de données, s'intégrant dans un système unique, permet aujourd'hui de couvrir l'ensemble du district « test ».

Systeme d'information géographique

Durant la première année du projet, plusieurs sets de données ont été collectés par la SPGE afin d'alimenter le système d'information géographique, à savoir:

- Le Schéma Directeur d'Assainissement de Bamako (SDAB)

- Le plan d'urbanisme du district de Bamako couvrant l'ensemble des communes

- Les données du dernier recensement de population réalisé en 2010.

Un travail important a été réalisé pour rassembler toutes ces données en un ensemble cohérent pouvant facilement s'intégrer dans un système unique couvrant l'ensemble du district et à ce jour, le système est prêt à l'usage.

Manuel de procédures internes pour le suivi des investissements

La SPGE a assisté l'ANGESEM pour mettre en place des procédures internes de suivi dans le cadre d'un cycle d'investissements selon une perspective propre au secteur public. Les principales étapes de ce cycle sont :

- Réalisation d'études

- Contrôle de qualité des résultats

- Planification de l'enchaînement des travaux

- Passation de marchés publics

- Exécution des travaux

- Suivi des chantiers

- Exploitation de l'infrastructure

Ainsi un manuel de procédures standards a été remis à l'ANGESEM.

Il pourra le paramétrer selon ses besoins. On y trouve entre autres choses:

- des formulaires de reporting destinés à effectuer un suivi interne des différents projets et pouvoir ainsi dresser un tableau de bord de la situation, des formulaires d'identification des coûts (il s'agit d'une sorte de check-lists qui pourront alimenter à plus long terme une base de données qui permettrait une comparaison entre les différents projets menés par l'ANGESEM),

- une méthode simplifiée pour l'archivage des différents documents techniques et administratifs.



D'un point de vue communication

Il est indispensable de communiquer

Tout le monde sait au Mali que les habitudes ont la vie dure et, généralement, les populations s'accommodent à l'insalubrité causée par les eaux stagnantes sources de beaucoup de maladies. Ce n'est pas surprenant de voir les jeunes prendre leur thé ou manger un sandwich au bord d'un caniveau nauséabond rempli d'ordures et d'eaux usées. Le propriétaire d'usine qui pollue les eaux du fleuve Niger ne sait pas qu'il a l'obligation de traiter ces eaux avant le rejet dans le milieu naturel. Une bonne stratégie de communication, adaptée, permettra de mieux informer ces citoyens sur leur rôle et leur devoir pour un développement durable.

La mise en place d'une stratégie de communication efficace et réaliste ne peut se faire sans tenir compte des contraintes spécifiques rencontrées.

Il apparaît notamment :

- Qu'au Mali, comme partout ailleurs, il est difficile de changer les comportements des populations. Il sera donc nécessaire de mettre en place une stratégie de communication soutenue dans le temps, qui devra être poursuivie même après le projet.
- Que la population Malienne souffre d'un faible taux d'alphabétisation, la publication et la diffusion de supports ne peuvent être envisagés seuls. Il est plus que nécessaire de procéder à un plaidoyer auprès des leaders d'opinion.
- Que la situation actuelle en matière de gestion des eaux n'est guère flatteuse. Hors, il est important d'encourager la population. Un risque d'incompréhension pourrait naître suite à une communication trop négative.
- Que des textes réglementaires existent mais qu'ils sont aujourd'hui inaccessibles aux populations et ne sont dès lors pas appliqués.

Lancement d'une stratégie de communication

Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet, une stratégie de communication visant le long terme a été définie par les 5 partenaires.

Il s'agit par exemple de convaincre les habitants de se raccorder à l'eau ; convaincre les habitants et les entreprises industrielles du bienfondé de l'assainissement de l'eau et du paiement de la redevance du service public d'assainissement

La Fondation Santé Environnement (FSE) est chargée de contribuer de manière spécifique aux activités relatives à l'édition et à la mise à disposition de supports de communication.

Ces supports seront pensés de façon à être intégrés dans une stratégie de communication globale, garante de la mise en place d'une démarche durable.

Ainsi, ce programme de communication et de sensibilisation proposé par la FSE vise à :

- ◆ donner plus de visibilité aux parties prenantes,
- ◆ vulgariser les acquis nés du projet,
- ◆ sensibiliser les populations concernées,
- ◆ engager des actions de communication dans la durée,
- ◆ inscrire le changement de comportement des cibles dans la durée,
- ◆ exporter la stratégie dans d'autres régions du Mali.



Valeurs de base de notre projet

Le message communiqué dans le cadre du projet a été organisé autour des valeurs importantes du pays et de sa population. Il est impératif de veiller à les illustrer et à les faire transparaître dans toutes les actions de communication.

Santé

Pour exemple, la malaria est la première cause de mortalité au Mali. Cette maladie est véhiculée par les moustiques, eux-mêmes attirés par les eaux polluées. Un assainissement de l'eau permettrait dès lors de faire notamment reculer la maladie.

Sécurité

En protégeant l'environnement, en veillant au respect des ouvrages d'assainissement et en préservant la qualité de l'eau, la population se protège elle-même, notamment de catastrophes naturelles.

Environnement

Il est important de préserver la planète et de donner aux générations qui nous suivent une terre saine, sans quoi le Mali continuera à s'appauvrir et ne donnera pas envie aux investisseurs et aux touristes de venir dans le pays.

Economie

Mettre en place une meilleure gestion de l'eau dans le pays nécessitera des efforts financiers inévitablement répercutés sur les taxes des ménages et des entreprises. Mais cet effort financier est le seul moyen pour permettre, à long terme, un réel développement économique du pays et de sa population.

Solidarité

Protéger nos eaux, veiller à la qualité des fleuves et des nappes phréatiques nécessite la mise en œuvre d'un projet global, dans lequel chaque habitant s'implique. Car un seul mauvais geste pourrait compromettre la santé et la sécurité de tout un village.

Famille

La gestion de l'eau dans chaque foyer permet de protéger au mieux tous ses membres.

Notre projet vise le long terme

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet, la Fondation Santé Environnement (FSE) est chargée de contribuer de manière spécifique aux activités relatives à l'édition et à la mise à disposition de supports de communication.

Ces supports seront pensés de façon à être intégrés dans une stratégie de communication globale, garante de la mise en place d'une démarche durable. Ainsi, ce programme de communication et de sensibilisation proposé par la FSE vise à

- donner plus de visibilité aux parties prenantes,
- vulgariser les acquis nés du projet,
- sensibiliser les populations concernées,
- engager des actions de communication dans la durée,
- inscrire le changement de comportement des cibles dans la durée,
- exporter la stratégie dans d'autres régions du Mali.

Afin de développer une stratégie de communication efficace (répondant aux besoins de tous) et d'assurer la synergie des actions menées par l'ensemble des parties prenantes du projet, la Fondation Santé Environnement a proposé de mettre en place une Cellule Communication. La cellule, dénommée « Cellule Communication, Education et Sensibilisation (Cellule CES) ».

La campagne «Siningnésigui » lancée à l'occasion de la quinzaine de l'environnement vise à faire changer rapidement mais surtout dans la durée le comportement des populations pour la protection de la qualité des eaux maliennes.



NOS CONTACTS

Commission européenne

Office de coopération EuropeAid
Rue de la Loi 41, B-1049 Bruxelles
Fax : 32-2 299 64 07
E-mail : europaaid-info@ec.europa.eu
http://ec.europa.eu/world/index_fr.htm
http://ec.europa.eu/europaaid/index_fr.htm

Société Publique de Gestion de l'Eau

En Belgique
14-16, Avenue de Stassart, B-5000 Namur
Tél : +32 81 251 930
E-mail : infospg.be
<http://www.spge.be>

Fondation Santé Environnement

BP2423 Bamako-Mali
Tel: +223 44 38 52 52
Email: adm@fondation-envisante.org
<http://www.fondation-envisante.org>

Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali

Korofina Nord, Rue 181, porte 354 – Bamako
Tél.: +223 20 24 94 55
<http://www.angesem.com>

